



## Les Balcons du Lomont

Communauté de Communes

Rue Jules Ferry  
25310 Blamont

☎ 03 81 35 18 12

☎ 03 81 35 18 19

balcons-du-lomont@pays-du-lomont.com

**Monsieur Claude PERROT**  
3 route du Lomont

**25310 Blamont**

### Conseil de Communauté

*Blamont, le 24 septembre 2002*  
*Compte rendu*

**PRESENTS :** Pierre CHATELAIN, Rachida SAOUEL, Jean-Pierre GESSER, Jérôme GRIENENBERGER, Bernard OSIOWSKI, Maurice GERARD, Pascal TOURNOUX, Maryse VUILLEMIN, Claude PERROT, Didier PEPIOT, Jean-Claude TIERCIN, Serge DELFILS, Sylviane DOUCELANCE, Patrick JOBARD, Guy SCHERRER, Evelyne MAUGUE, Martine DECHAUX, Gérard BIZE, Catherine DORGET, Jean-Claude MOUGIN (Suppléant de Pierre JUILLARD), Michel REMOND, Jean-Marie GAUME, Christian MAILLARD, Claude OCCIONI, Christian METHOT, Arlette DUBAIL, René JOURDAIN (suppléant de Jean-Marie LABRIET), Pierre VERPILLOT, Catherine MEUNIER, René BOUVROT, Yvan MEUNIER, Roselyne VANNIER, Michel JACOTTET, Catherine DUBILLARD, Michel BALIZET, Bernard FOURNIER, Georges HABERSTICH, Rémi LAPPRAND, Jean-Claude DUPUIS, Jean-Pierre BRANDELET, Alain CENNI, Jean Louis WIEDMER.

**EXCUSES :** Bruno PAGETTI, Rémi POETE, Josiane RAPENNE, Pascal BRENET, Maryse AMEY.

**ABSENTS :** Christian DEVILLAIRS, Laurence GRABER.

**INVITES :** Christian PROUST, Président du Syndicat Mixte d'Aire Urbaine, Président du Conseil général du Territoire de Belfort, Foudil TEGUIA, chargé de mission au SMAU  
Jean-Marie BART, conseiller général du Canton d'Hérimoncourt.

### ORDRE DU JOUR

- ✓ **Présentation de la Charte de Pays** par Christian PROUST, Président du Syndicat Mixte Aire Urbaine et Président du Conseil général du Territoire de Belfort.
- ✓ **Compétence « Haut Débit »**
- ✓ **Délibérations diverses.**

Ouverture de la séance du conseil et accueil de Christian PROUST par Claude PERROT, en tant que Maire de Blamont et Président de la communauté de communes.

Claude Perrot fait une brève description de sa commune et de la Communauté de communes qui se construit petit à petit, rappelant que le projet originel des communes de la communauté était la création d'un « Pays du Lomont ». Toutefois il paraît actuellement admis que l'avenir de la communauté est tourné vers l'Aire Urbaine.

## 1- PRESENTATION DE LA CHARTE DE PAYS.

---

La Charte de Pays est présentée par Christian PROUST assisté de Foudil TEGUIA. La présentation prend la forme d'un « micro-trottoir » projeté, d'une description des différents points et enfin d'un débat avec les membres du Conseil.

Pour que le périmètre du Pays soit définitif, la Charte doit être validée par l'ensemble des Communautés de communes, lorsque celles-ci existent, sinon par les communes concernées. C'est pourquoi la Charte présentée sera soumise au vote du Conseil de Communauté.

Il est à préciser que l'approbation de la Charte n'engendre pas l'obligation d'appartenir au Syndicat Mixte d'Aire Urbaine, structure chargée de mettre en oeuvre la Charte. Malgré tout une réflexion doit être menée afin que les communautés de communes non adhérentes puissent être associées aux prises de décisions.

Jean Marie BART, représentant le conseil général membre du SMAU, fait part de la réelle motivation du Conseil général pour que ce projet de Pays aboutisse. Les communes rurales ne doivent pas avoir de craintes quant à leur représentation au sein du SMAU.

Le débat a fait apparaître quelques interrogations :

- ✓ Y a-t-il une bonne entente entre Belfort et Montbéliard ? (exemple de la fusion de l'Hôpital). *JC TIERCIN, Blamont*
- ✓ La tendance n'est elle pas à la superposition des structures intercommunales ? *JC DUPUIS, Thulay*
- ✓ Un seul SCOT ne serait il pas plus pertinent que 3 ? *P. CHATELAIN, Abbevillers*
- ✓ Quel est le pouvoir de décision du SMAU et de son président ? *G. BIZE, Ecurcey*
- ✓ Doit on craindre que les projets des Communautés de communes soient noyés par ceux des agglomérations ? *S. DOUCELANCE, Bondeval*
- ✓ Doit on craindre une hausse de la fiscalité locale ? *JM. LABRIET, Meslières*
- ✓ Le TGV tient une place importante dans la Charte mais qu'en est il du transport aérien ? *C. METHOT, Meslières*
- ✓ La Charte sera-t-elle remise en cause à l'avenir ? *C. METHOT, Meslières*

Christian PROUST a répondu à chacune des questions.

- ✓ Le fait qu'un projet préexiste à la coopération intercommunale fait qu'il n'y a pas de risque de voir se reproduire les problèmes liés à la fusion des Hôpitaux.
- ✓ Il n'y a pas d'interférence dans la superposition des structures mais une complémentarité.
- ✓ Concernant les SCOT, le Pays se veut le lien entre les 3 SCOT en vigueur ou en cour d'élaboration.
- ✓ Les projets de chacun sont étudiés et sont pour leur grande majorité appuyés par le SMAU pour bénéficier des fonds européens.
- ✓ On ne doit pas craindre de hausse de la fiscalité locale du fait de la création du Pays car il permet un large subventionnement des projets. (jusqu'à 80%) Ce qui ne serait pas le cas sans le Pays.
- ✓ Concernant les transports aériens, des liens existent avec l'aéroport de Bâles-Mulhouse. Le SMAU ne participe pas pour l'instant à d'éventuels projets sur l'aérodrome de Courcelles Les Montbéliard.
- ✓ Comme la loi le définit la validité de la Charte est de 10 ans.

Les questions étant épuisées, Claude Perrot demande au conseil s'il souhaite délibérer dans l'immédiat ou s'il préfère reporter le vote à une prochaine séance au courant du mois d'octobre. A l'unanimité un délai de réflexion est accordé pour qu'il en soit notamment discuté aux seins des conseils municipaux.

## 2- LES HAUTS DEBITS

---

Christian PROUST présente succinctement le projet de développement du Très Haut Débit à l'échelle de l'Aire Urbaine. Il s'agit d'anticiper sur les technologies à venir et proposer notamment aux entreprises un service très souvent recherché.

Suite aux conclusions du rapport commandé par Aire Urbaine, il est demandé aux Communautés de communes de se doter de la compétence Haut Débit afin de la déléguer au SMAU. Au préalable il est demandé à chaque commune de donner cette compétence à la Communauté de communes. Des informations plus détaillées ont été transmises à chaque délégué.

Claude PERROT demande au conseil s'il souhaite un délai supplémentaire de réflexion. Le conseil à l'unanimité ne le juge pas nécessaire et souhaite délibérer.

**Le Président soumet le texte de la délibération au vote du Conseil : unanimité.**

## 3- DEMANDE D'ADHESION AU SIEVOM

---

Suite aux sollicitations de la Sous préfecture pour normaliser la situation de la communauté de communes par rapport au Syndicat Intercommunal d'Enlèvement des Ordures Ménagères, **le président soumet au vote de l'assemblée la demande d'adhésion de la Communauté de communes : unanimité.**

## 4- ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU REGIME ASSEDIC

---

Marc Lacombe étant contractuel, il est souhaitable que la communauté de communes s'assure en cas de rupture de contrat de sa part. A cet effet le Président demande l'accord du conseil pour signer l'affiliation au régime d'assurance chômage de l'ASSEDIC et de reverser les cotisations en rapport aux salaires versés.

Soumis à délibération la proposition du Président est acceptée à l'unanimité.

## 5- TRAVAIL DES COMMISSIONS

---

Chaque responsable de commission passe en revue le travail en cours depuis le dernier conseil. L'attention est particulièrement tournée vers la facturation des ordures ménagères. Sur les 240 000 € attendus il reste à percevoir 40 000 €. Chaque commune a été saisie des réclamations prises en compte à la communauté de communes.

Christian METHOT fait part de la proposition de marché d'assistance de maîtrise d'ouvrage faite par la DDAF pour la réalisation du Schéma directeur d'assainissement. Une solution reste à trouver afin d'éviter aux communes ayant déjà entamé les études et parfois les travaux de participer une seconde fois. Il serait envisageable que la communauté agisse en tant que déléguée de maîtrise d'ouvrage pour les 9 communes restantes. Le financement pourrait se faire par convention. Un éclaircissement juridique est à apporter.

Pierre CHATELAIN fait part des conclusions de la réunion de synthèse organisée par l'Agence d'Urbanisme en préparation du contrat FIDEL. Le thème apparemment retenu serait le service à la population. Le contrat devait être signé dans le courant de l'année 2004 entre le Conseil général et les Communautés de communes du Doubs faisant parties du périmètre de l'Aire Urbaine.

L'ordre du jour étant épuisé Le président clôt la séance et propose de partager le verre de l'amitié.